



**PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD**

**Direction du Personnel  
et des Relations Sociales  
Bureau du recrutement**

REF. 2007/ SGAP/DPRS/BR

**Arrêté rectificatif portant organisation d'un concours pour le recrutement  
de maîtres ouvriers du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales  
au titre de l'année 2007**

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD  
PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 70.79 du 27 janvier 1970 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C et D ;
- VU** la circulaire du 9 avril 1991 relative à la déconcentration des recrutements des fonctionnaires de l'Etat ;
- VU** la circulaire du 10 avril 1991 relative à la mise en œuvre de la déconcentration des recrutements des fonctionnaires de l'Etat ;
- VU** le décret n° 94.741 du 30 août 1994 relatif à l'assimilation, pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat, des diplômés dans d'autres Etats membres de la communauté européenne ;
- VU** le décret n° 90.714 du 1<sup>er</sup> août 1990 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'ouvriers professionnels des administrations de l'Etat et aux corps de maîtres ouvriers des administrations de l'Etat ;
- VU** Le décret n° 205-1732 du 02 novembre 2005 modifiant le décret n° 90-714 du 1 août 1990 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'ouvriers professionnels des administrations de l'Etat et aux corps de maîtres ouvriers des administrations de l'Etat
- VU** l'arrêté du 7 août 1991 fixant la liste des spécialités professionnelles exercées par les ouvriers professionnels et les maîtres ouvriers des administrations de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 7 août 1991 relatif aux règles générales d'organisation des concours de

recrutement d'ouvriers professionnels et de maîtres ouvriers des administrations de l'Etat, à la nature et aux programmes des épreuves ;

- VU** l'arrêté ministériel du 24 avril 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de maîtres ouvriers du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales;
- VU** l'arrêté préfectoral SGAP/DPRS/BR N°2007/33 du 17 septembre 2007 portant organisation d'un concours pour le recrutement de maîtres ouvriers du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales au titre de l'année 2007 ;
- SUR** la proposition du préfet délégué pour la sécurité et la défense,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** - En raison d'un nombre insuffisant de candidats, le recrutement de maîtres ouvriers du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales fait l'objet d'une nouvelle ouverture.

Par conséquent, les dispositions de l'arrêté préfectoral SGAP/DPRS/BR N° 2007/33 (ARTICLE 3 et ARTICLE 4) du 17 septembre 2007 sont modifiées comme suit :

La date limite de retrait des dossiers initialement fixée au 19 octobre 2007 est reportée au **09 novembre 2007**. La date limite de dépôt des dossiers, également fixée au 19 octobre 2007, est reportée au **09 novembre 2007** (cachet de la poste faisant foi).

La phase d'admissibilité initialement prévue à MARSEILLE le 07 novembre 2007 est reportée au **21 novembre 2007**.

**ARTICLE 2** - Toutes les autres dispositions restent inchangées.

**ARTICLE 3** - Le préfet délégué pour la sécurité et la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 23 octobre 2007

Pour le Préfet et par Délégation  
La Directrice du Personnel  
Et des Relations Sociales

**SIGNE**

**Marie-Henriette CHABRERIE**



**PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE SUD**

**Direction du Personnel  
et des Relations Sociales  
Bureau du recrutement**

REF. 2007/ SGAP/DPRS/BR

**Arrêté rectificatif portant organisation d'un concours pour le recrutement  
d'ouvriers professionnels du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités  
territoriales au titre de l'année 2007**

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD  
PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 70.79 du 27 janvier 1970 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C et D ;
- VU** la circulaire du 9 avril 1991 relative à la déconcentration des recrutements des fonctionnaires de l'Etat ;
- VU** la circulaire du 10 avril 1991 relative à la mise en œuvre de la déconcentration des recrutements des fonctionnaires de l'Etat ;
- VU** le décret n° 94.741 du 30 août 1994 relatif à l'assimilation, pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat, des diplômés dans d'autres Etats membres de la communauté européenne ;
- VU** le décret n° 90.714 du 1<sup>er</sup> août 1990 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'ouvriers professionnels des administrations de l'Etat et aux corps de maîtres ouvriers des administrations de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 7 août 1991 fixant la liste des spécialités professionnelles exercées par les ouvriers professionnels et les maîtres ouvriers des administrations de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 7 août 1991 relatif aux règles générales d'organisation des concours de recrutement d'ouvriers professionnels et de maîtres ouvriers des administrations de l'Etat, à la nature et aux programmes des épreuves ;
- VU** l'arrêté ministériel du 08 août 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un

concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales;

- VU** La lettre d'instruction S2/07/08/16/389 du 16 août 2007 relatif au concours d'ouvriers professionnels des services déconcentrés du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales ;
- VU** Le courrier N°07-5037/DEF/SGA/DSPRS/SDRS/BER du 27 août 2007 mettant à disposition du ministre de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales les postes initialement attribuables aux bénéficiaires des emplois réservés ;
- VU** L'arrêté préfectoral N°2007/31/SGAP/DPRS/BR du 07 septembre 2007 portant organisation d'un concours pour le recrutement d'ouvriers professionnels du ministère de l'Intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales au titre de l'année 2007
- SUR** la proposition du préfet délégué pour la sécurité et la défense,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** - En raison d'un nombre insuffisant de candidats, le recrutement d'ouvriers professionnels du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales fait l'objet d'une nouvelle ouverture.

Par conséquent, les dispositions de l'arrêté préfectoral SGAP/DPRS/BR N°2007/31 (ARTICLE 3 et ARTICLE 4) du 07 septembre 2007 sont modifiées comme suit :

La date limite de retrait des dossiers initialement fixée au 19 octobre 2007 est reportée au **09 novembre 2007**. La date limite de dépôt des dossiers, également fixée au 19 octobre 2007, est reportée au **09 novembre 2007** (le cachet de la poste faisant foi).

La phase d'admissibilité initialement prévue à MARSEILLE le 07 novembre 2007 est reportée au 21 novembre 2007.

**ARTICLE 2-** Toutes les autres dispositions restent inchangées.

**ARTICLE 3** - Le préfet délégué pour la sécurité et la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à MARSEILLE, le 23 octobre 2007

Pour le Préfet et par Délégation  
La Directrice du Personnel  
Et des Relations Sociales

**SIGNE**

**Marie-Henriette CHABRERIE**